

AGENT INFO SPECIALE N°20bis- AVRIL 2020

COVID-19: ACTU 9

POINT AU 10 AVRIL

FACTURATIONS D'AVRIL KIT DE PROTECTION MESURE POUR LES INDEPENDANTS

Coupon Adhésion GAAP

Chers amis,

Si, dans cette période difficile, le gouvernement a prévu un report des échéances fiscales et sociales sans pénalités pour nos entreprises, je me dois également de sensibiliser nos fournisseurs sur nos difficultés de trésorerie en demandant des aménagements sur leurs facturations.

Cette demande nous l'avons faite à nos partenaires GAAP, certains d'entre eux ont spontanément manifesté leur soutien pour aider leurs clients à faire face à cette situation inédite en mettant en place des facilités de paiements pour les adhérents du GAAP (mars, avril, mai) et parfois même en menant une réflexion sur une offre pour accompagner la reprise lorsque nous verrons le bout du tunnel.

Et j'ai pour ma part demandé aux Plaques PR des reports d'échéances pour l'ensemble du réseau, à CREDIPAR des aménagements sur nos VR/VD, et à la marque l'annulation pure et simple des facturations du mois d'avril sur toutes les prestations de la marque et de ses sous-traitants : les abonnements techniques Service Box et autres Digitaleo, ETAI,..., les abonnements des Diagbox, des Box Lab,...



Ceci dans un souci de préserver la trésorerie de nos affaires pour mieux redémarrer l'activité lorsque nous serons sortis de cette crise sanitaire sans précédent.

J'ai également demandé l'annulation de la mise à l'image intérieure et le report des délais de mise en place des bornes électriques.

Un coup de pouce non négligeable , nous en aurons bien besoin ! Je vous tiendrai informé(e)s des suites de ces demandes.

Par cette tribune, j'adresse également un dernier hommage à Jacques Calvet que nos ainés ont bien connu.

Je vous espère tous en bonne santé et vous souhaite malgré tout de bonnes fêtes de Pâques, à distance !

Sachez que vous pouvez compter sur moi

Et mon équipe reste à votre écoute.

Florence GETE

Présidente

COVID-19: KIT DE PROTECTION

Guidelines Mise à jour 06 04 2020

La marque a mis à disposition des Plaques PR 20.000 masques la semaine dernière + 50.000 masques chirurgicaux cette semaine pour assurer la sécurité des Plaques Distrigo et des sites de toutes les marques du groupe. D'autres arrivages suivront dans les prochains jours au fur et à mesure : 1,5 million au total.

La distribution par Plaques se fait en fonction du nombre de RA rattachés à chaque plaque. Les sites ouverts seront prioritaires (achat limité à 2 masques / productif par jour pour assurer les 3 prochaines semaines d'activité des ateliers)

Les produits désinfectants sont en cours de livraison sur les plaques également. Vous pouvez commander les références.

OFFRE UNICAP Protection Comptoir **BULLETIN ADHESION UNICAP**

EXEMPLE D'UNE BELLE INITIATIVE

La région Auvergne Rhône Alpes a voté un budget de 500€ par site pour équiper les comptoirs de plexiglas de protection des commerces de proximité en activité pendant la crise sanitaire pour tout achat à compter du 1er avril 2020 et répondant aux conditions via le lien suivant :

https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/832/23-covid-19-la-region-s-engage-a-verser-une-aide-allant-jusqu-a-500-euros-pour-amenager-les-comptoirs-des-pharmacies-des-commerces-alimentaires-et-buralistes.htm

Les justificatifs demandés sont : le numéro de SIRET de l'entreprise, la facture d'achat et un RIB.

Et votre région?

INDEPENDANTS DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE





Coronavirus : Indépendants de l'Artisanat et du Commerce

Les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce bénéficieront, en avril, d'une « indemnité de perte de gains »

Dans la continuité de ma communication précédente à ce sujet, je vous confirme que les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce bénéficieront, en avril, d'une «indemnité de perte de gains». Cette aide exceptionnelle validée par le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI), avec l'accord des ministères de tutelle, sera modulable en fonction du niveau de cotisations de chacun au régime de retraite complémentaire des indépendants (RCI), et ce dans la limite maximale de 1250 € nets d'impôts et de charges sociales.

Le paiement de cette somme, qui ne pourra excéder le montant des cotisations annuelles au RCI, sera uniquement conditionné au fait d'être en activité au 15 mars 2020 et immatriculé avant le 1er janvier 2019. Elle sera versée prochainement par le CPSTI, via les URSSAF, sans que les indépendants concernés n'aient la moindre démarche à accomplir.

Cette aide sera cumulable avec le fonds de solidarité mis en place par le gouvernement à l'intention des petites entreprises.

Ainsi, les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce aujourd'hui en grande difficulté, bénéficieront d'une forme de revenu de substitution, et ce sans que les finances publiques soient mises à contribution.

Par ailleurs, la CPME, le MEDEF et l'U2P demandent à ce que les cotisations et contributions sociales, déjà reportées en mars et avril, puissent l'être également au mois de mai si la situation l'exige.

A suivre...

Xavier Horent, Délégué Général / PO. Francis Bartholomé, Président national





"DES VOITURES POUR NOS SOIGNANTS"

Vous êtes **médecin**, **infirmière**, **soignant**... et vous avez un **souci de mobilité pour assurer votre mission**?

Mon-garage-peugeot.fr vous aide a trouver un point de vente de proximité pour obtenir **GRATUITEMENT** un véhicule.

#SOLIDARITE #CORONAVIRUS #MARS2020 #AGENTPEUGEOT



ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN

Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET Tél : **02 38 22 12 01 - e.mail :** gaap@gaapfrance.com

Site Internet: gaapfrance.com

Site des adhérents du GAAP : www.mongaragepeugeot.fr